

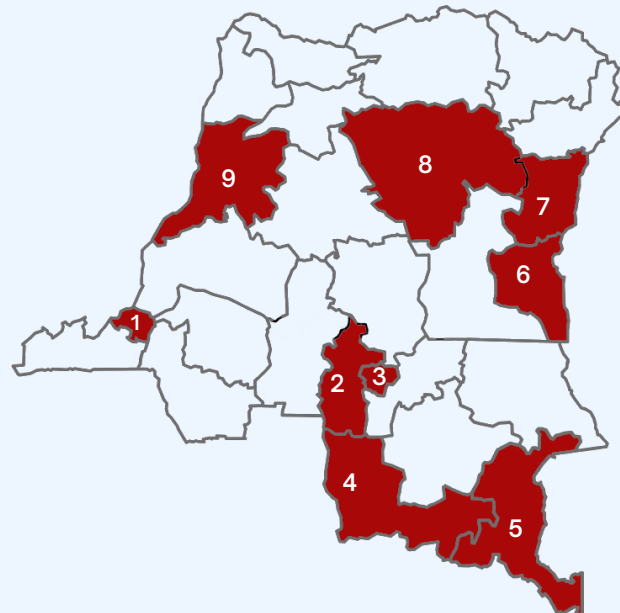
# PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 23  
2 - 8 JANVIER 2023

## ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa
- 2 Kasai-Central
- 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba
- 5 Haut-Katanga
- 6 Sud-Kivu
- 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo
- 9 Equateur

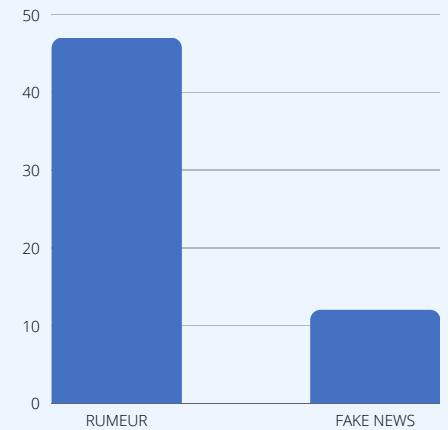


## A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

## ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



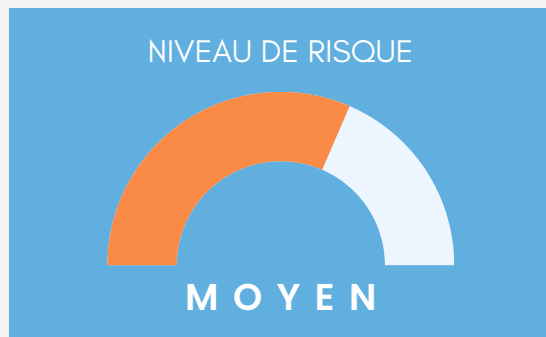
Parmi les 59 feedbacks collectés durant cette période, 47 sont des rumeurs et 12 fausses informations.

## Rumeur #1

Récoltée au Sud-Kivu

” Emmanuel Shadari procède exactement de la même manière qu’Étienne Tshisekedi en 2006 en refusant que son parti ne participe à l’enrôlement des électeurs tant que la loi électorale ne sera pas révisée. Si la CENI n’est pas reconstituée, y aura-t-il un accord comme celui de la Saint-Sylvestre en 2016 ?

 Discussion Whatsapp



## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

C’est à l’issue d’une réunion tenue le 5 janvier 2023 que le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD), à travers son secrétaire permanent, Emmanuel RAMAZANI SHADARY, s’est dit non concerné par l’opération d’identification et d’enrôlement des électeurs en cours. La famille politique de Joseph Kabila, ancien président de la RDC, conteste la légitimité du bureau actuel de la CENI et appelle à sa recomposition pour garantir les chances égales entre les différentes parties prenantes au processus électoral. « Pour obtenir la crédibilité, la transparence et l’inclusivité, notre exigence n’a pas changé dans un sens ou dans un autre. La crédibilité passe par une CENI qui fait l’unanimité. Ce qui signifie que toutes les parties prenantes doivent être représentées. En tout cas nous, FCC, n’avons aucun représentant à la CENI », a déclaré Emmanuel RAMAZANI SHADARY, secrétaire permanent du PPRD.

« Il faut attendre la signature de Kabila ou quelqu’un qui pourra accepter à sa place. Nous attendons l’enrôlement lorsque la CENI sera inclusive, consensuellement montée et reconstituée », a-t-il ajouté tout en insistant sur le fait que les élections seront organisées en 2023.

Aucune information confirmant un accord similaire à celui de la Saint-Sylvestre signé le 31 décembre 2016 n’a été donnée. Pour rappel, cet accord consistait à régler la crise politique persistante avant les élections. L’opposition et le pouvoir s’étaient mis d’accord sur la gestion du pays jusqu’aux prochaines élections. Il avait été adopté sous l’égide de l’Église catholique.



## Rumeur #2

Récoltée à Kinshasa

“ Une personne s’est enrôlée sans que son territoire soit configuré dans la machine. Il s’agit du territoire d’ISANGI, province de la TSHOPO. On lui a attribué un territoire au hasard.



Discussion Whatsapp



## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Aucun territoire n’a été omis sur la liste », rassure la CENI.

« Il y a 145 territoires en RDC. Tous ces territoires sont connus et configurés dans nos logiciels (...). Nous n’avons jamais actualisé la nomenclature des entités territoriales décentralisées telle que faite par le ministère de l’Intérieur depuis 2014 et nous travaillons avec l’ancienne nomenclature. Si nous attribuons à quelqu’un un territoire qui n’est pas le sien, ce n’est pas une raison fondamentale pour affirmer que son territoire n’a pas été répertorié.

Par ailleurs, il se pourrait que son territoire soit plutôt une cité qui s’attribue abusivement la désignation de territoire (...). Isangi n’a pas été oublié. Tous les Centres d’inscription d’Isangi sont même identifiés » a précisé Nestor Maroyi, responsable de la section Education civique et électorale à la CENI.

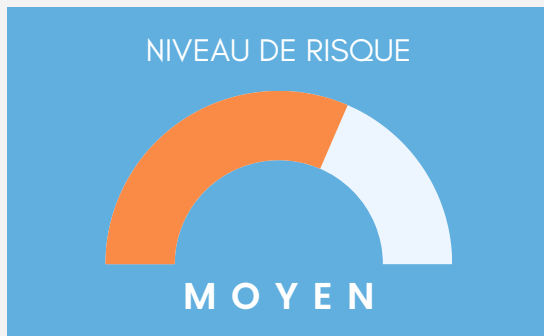


## Rumeur #3

Récoltée à Kinshasa

” Jean Claude Muyambo se déclare candidat à la prochaine présidentielle et cela crée des troubles au sein de la population du fait qu’il a une peau blanche et ne connaît même pas toutes les provinces de la RDC ni même l’histoire du pays.

 Facebook



## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Les textes qui régissent l’organisation des élections en RDC n’excluent pas les candidats à cause de leur couleur de peau ni de leur manque de connaissance de l’histoire ou de la géographie du pays. Encore que cette affirmation n’est qu’une rumeur, rien ne prouve sa véracité.

Toutefois, pour compétir à la magistrature suprême, il suffit de remplir les critères édictés par les lois du pays. L’article 72 de la constitution stipule que « nul ne peut être candidat à l’élection du président de la République s’il ne remplit les conditions suivantes : posséder la nationalité congolaise d’origine, être âgé de 30 ans au moins, jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques, ne pas se trouver dans un des cas d’exclusion prévus par la loi électorale », tel que rappelé dans notre bulletin n° 20.

En parcourant également la presse, aucun trouble n’a été signalé et relayé comme l’affirme l’auteur de cette publication.



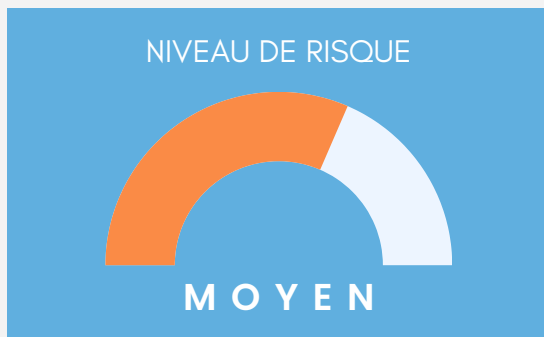
## Rumeur #4

Récoltée au Sud-Kivu

“ Nous espérons que le pouvoir en place allait commencer par le recensement de la population congolaise avant d’entamer le processus électoral, malheureusement nous reprenons les mêmes erreurs du pouvoir sortant.



Discussion communautaire



## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Selon le président de la CENI, le gouvernement avait souhaité que les opérations d’enrôlement des électeurs et celles d’identification et recensement général de la population puissent avoir lieu au même moment «pour réduire le coût». Cette mutualisation a rencontré quelques obstacles, notamment ceux liés au temps, vu le caractère contraignant des élections. C’est ainsi que ces deux opérations ont été officiellement dissociées et la priorité a été donnée à l’enrôlement des électeurs.

« Nous avons obtenu du gouvernement la compréhension et nous sommes contraints par le délai constitutionnel. Nous avons expliqué que les partis de l’opposition comme ceux de la majorité ne veulent pas du glissement, et avons pu obtenir que nous puissions avancer sur base d’un enrôlement de la population qui tient compte des besoins du recensement de la population. Lorsqu’on va terminer ce processus d’ici la fin de l’année, nous allons donner à l’ONIP le fichier des électeurs auquel nous allons ajouter des éléments supplémentaires dont ils ont besoin. Ainsi, ils pourront les intégrer dans le fichier général de la population » avait déclaré Denis KADIMA, président de la CENI, dans une interview accordée à ACTUALITE.CD en juillet 2022.

## Rumeur #5

Récoltée à Kinshasa

” La commission électorale vient d’ajouter une loi qui stipule que pour être candidat à la présidence de la république il faut déposer sa photo à côté de son père biologique.

 Discussion Whatsapp



## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« La CENI n’élabore pas les lois. L’élaboration des lois est de la compétence du Parlement. Et à notre connaissance, il n’y a aucune disposition dans la loi électorale qui affirme que le candidat président de la République doit poster une photo de son père à côté de sa photo », selon Jean-Baptiste Itipo, directeur de communication de la CENI.



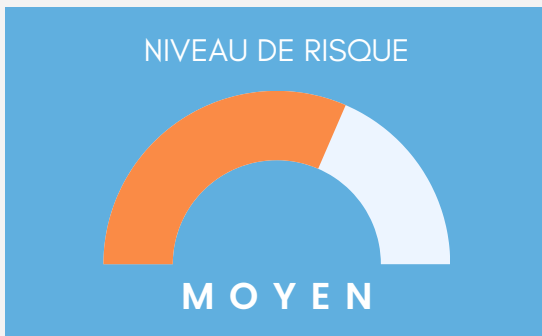
## Rumeur #6

Récoltée au Nord-Kivu

À Kenge les machines qui se trouvent dans le centre d'identification et d'enrôlement des électeurs de Kenge 2 posent des problèmes. Les adresses que ces machines impriment sont de Kinshasa/Gombe au lieu de Kenge.



Twitter

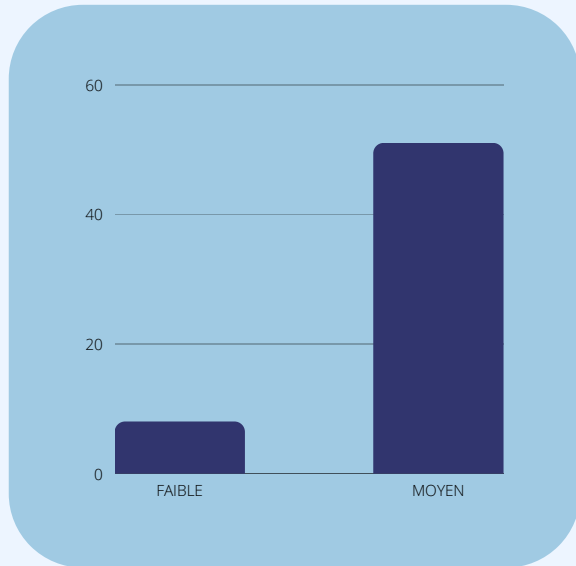


## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Le problème est déjà dépassé. La commune de Kenge 2 est une commune qui avait été nouvellement créée en 2017 et aucune information sur les quartiers n'avait été transmise. Ce qui a produit un problème malencontreux ayant fait que les 6 premiers requérants qui ont été enrôlés dans le Centre d'inscription de cette commune se sont retrouvés avec cette adresse. Depuis lors, les quartiers ont été renseignés et la situation est revenue à la normale », explique Yves Kota, directeur de l'informatique à la CENI.

# ANALYSE

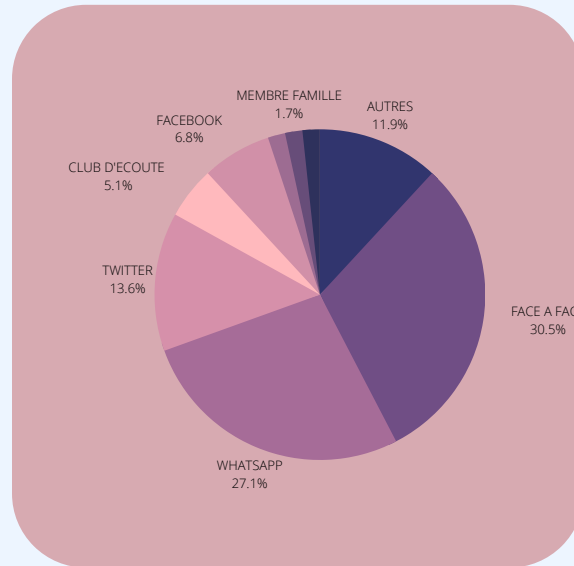
## Niveau de risque



Du 02 au 08 janvier 2023, nous avons collecté 59 rumeurs dans 3 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 29 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 16 sur WhatsApp, 8 sur Twitter, 4 sur Facebook et 1 sur Site web ; et 30 provient de la collecte hors ligne dont la majorité sont des discussions en face à face.

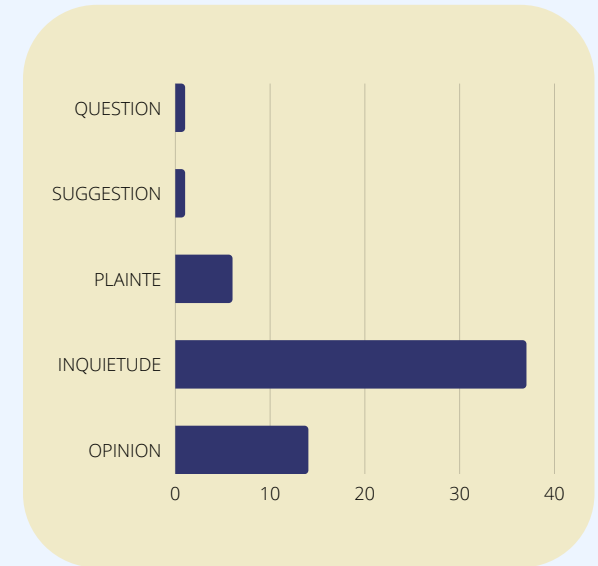
50 de ces rumeurs ont un niveau de risque moyen et 9 un niveau de risque faible.

## Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que les discussions en face à face est le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 18 feedbacks suivi de WhatsApp avec 16.

## Type de Commentaire



37 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les inquiétudes de la population sur la qualité de la carte d'électeurs ainsi que la lenteur dans les centres d'enrôlement, 14 opinions, 6 plaintes, 1 question et 1 suggestion.



**Vous voulez nous  
donner votre avis,  
vous impliquer ou  
partager des données ?**

**Nous aimons discuter !**

Contact:  
Thérèse Ntumba

✉ [info@actualite.cd](mailto:info@actualite.cd)

☎ +243 971 189 467

# PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 23

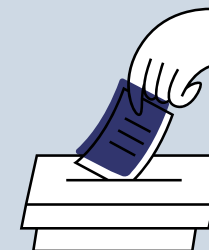
2- 8 JANVIER 2023

Consulter également :



Parlons élections :  
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

**Date de publication : 14 janvier 2023**

